

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 13 avril 2026

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/dossier : 251083HK**

[REDACTED],  
Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 13 mars dernier, visant l'obtention des informations suivantes :

« ... les superficies en pâturages et prairies au Saguenay-Lac-St-Jean et pour la région du Québec. »

En réponse à votre demande, vous trouverez, ci-joints, les informations détenues par la Financière agricole du Québec :

Région administrative	Protection	Superficies estimées/ha*
Saguenay - Lac-Saint-Jean	Foin	39 161,49
Saguenay - Lac-Saint-Jean	Pâturage	4 823,71
Capitale nationale	Foin	10 552,85
Capitale nationale	Pâturage	1 155,06

\* Équivalent-hectare déterminé selon le rendement des stations météo

\* Superficies assurées en ASREC pour l'année d'assurance 2025

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), vous disposez de 30 jours suivant la date de la présente pour demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez, ci-joint, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour toute question concernant cette décision, vous pouvez communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]  
Hanan Khaldi  
La Responsable de la Loi sur l'accès  
aux documents des organismes publics et sur  
la protection des renseignements personnels

HK/am